



This is Schedule 76 to Zoning By-law No. 2026-50  
Annexe 76 au Règlement de zonage n° 2026-50

Legend / Légende

17

Numbers shown in Blocks indicate maximum permitted building heights above grade (in meters)

Tel qu'indiqué par le numéro figurant sur l'ilot, la hauteurs de bâtiment maximale permise au-dessus du niveau du sol (en mètres)



Revision / Révision - YYYY / MM / DD

YYYY-XXXX-X

[M:\Zoning\\_bylaw\Schedules](#)



©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY Property parcel information matches Teranet parcel information as of the revision date for this schedule

©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE En date de la révision de la présente annexe, les renseignements sur la parcelle correspondent aux renseignements de Teranet.

